



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 21 décembre 2020  
affiché ou publié le lundi 21 décembre 2020  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20201217-lmc1H24538H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H24538H1

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 décembre 2020

n° 193-20 C

**Objet : RD - Fonds de concours pour le financement de la reconstruction du stade municipal de Chambéry**

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 64

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Pierre Duperier à Hervé Ferroud-Plattet - de Philippe Ferrari à Marie Perrier - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Gaëtan Pauchet à Raphaële Mouric - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes

• conseillers excusés : 8

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Cécile Trahand

## GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 17 décembre 2020

délibération n° 193-20 C

objet **RD - Fonds de concours pour le financement de la reconstruction du stade municipal de Chambéry**

---

Philippe Gamen, président, rappelle que la Ville de Chambéry est, depuis 2018, engagée dans la définition et la réalisation d'un important chantier de reconstruction du stade municipal, pour répondre aux normes de la Fédération française de rugby et de la Ligue nationale mais aussi pour offrir une plurifonctionnalité.

Le maire de Chambéry a présenté le projet lors la Conférence des maires du 14 septembre 2020.

Le stade ne relève pas de la compétence de Grand Chambéry. La Communauté d'agglomération peut cependant apporter un soutien financier à la Ville de Chambéry conformément à l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales.

Compte tenu des capacités budgétaires de Grand Chambéry liées à la crise économique résultant de la crise sanitaire et impactant fortement ses budgets, il est proposé de verser un fonds de concours dont le versement pourra s'étaler entre 2021 et 2024 suivant l'avancement des travaux.

Le plan de financement de l'opération de réhabilitation et reconstruction pour le stade et l'ensemble des aménagements et équipements liés au stade, dont le parking, a été récemment actualisé. Il est porté pour l'agglomération à hauteur de 4,1 M€.

**Vu** l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à la majorité par 45 voix Pour, 8 voix Contre et 21 Abstentions :**

**Article 1 :** **approuve** le versement d'un fonds de concours à la Ville de Chambéry dans la limite de 4,1 M€ pour le financement des travaux de réhabilitation et reconstruction du stade municipal et de l'ensemble des aménagements et équipements liés au stade, dont le parking,

**Article 2 :** **précise** que ce fonds de concours sera versé, en fonction de l'avancement du chantier et après appel de fonds de la Ville de Chambéry, selon des modalités à intervenir entre 2021 et 2024,

**Article 3 :** **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 193-20 C

Objet de l'acte : RD - Fonds de concours pour le financement de la reconstruction du stade municipal de Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 17 décembre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201217-lmc1H24538H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24538H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2020

Période d'affichage : du au